

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Reugnet, 12 octobre 1883

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (23)

Collation 1 p. (387vbis)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Reugnet, 12 octobre 1883, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 24/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/51350>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [12 octobre 1883](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Reugnet](#)

Lieu de destination Honfleur (Calvados)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Godin répond à la lettre de Reugnet du 6 octobre 1883 en l'informant qu'il n'y a pas de place au Familistère pour les personnes étrangères à l'Association coopérative du capital et du travail.

Notes Lieu de destination : « Maison du Mont Joli Honfleur, Calvados » selon l'index du registre de correspondance.

Support

- La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage.
- Sur le folio 387v sont copiées la lettre de Godin à monsieur Feurger du 12 octobre 1883 et la lettre de Godin à monsieur Reugnet du 12 octobre 1883.

Mots-clés

[Familistère](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Page 18 3^{me} Et

Janv. 18. Ordre 189.
88
88
88

Monseigneur,

J'ai bien reçue votre
lettre du 5^e j^u 88
travers qui m'informe
que sont trop considé-
rables pour me permettre
de me préoccupier d'autre
chose.

Veuillez agréer

Monseigneur, l'assurance
de ma parfaite considé-
ération.

M. Farnier.

Monseigneur,

En réponse à votre
lettre du 5^e j^u 88, j'ai l'hon-
neur de vous informer
que l'association du
Familistère est faite
exclusivement pour les
travailleurs, ouvriers
et employés, habillés à
l'opulence de s'établis-
sment. Le Familistère
n'a donc point de place
pour des personnes
étrangères.

Veuillez

Monseigneur François.